

**ENJOY ENGLISH
SCHOOL**
L'ÉCOLE BILINGUE DE TOUS LES TALENTS

TARIFS ENJOY ENGLISH SCHOOL 2023/2024 TPS-PS-MS-GS-CP

Tarifs valables pour les enfants de TPS, PS, MS, GS, et CP dans l'école Enjoy English School.

Rentrée le lundi 4 septembre 2023, dernier jour de cours le vendredi 5 juillet 2024.

Horaires :

- 🕒 Lundi, mardi, jeudi et vendredi garderie de 7h45 à 8h30
- 🕒 Lundi, mardi, jeudi et vendredi école de 8h30 à 16h45
- 🕒 Lundi, mardi, jeudi et vendredi garderie de 16h45 à 17h45
- 🕒 Pas d'école le mercredi.

Sont inclus dans les tarifs:

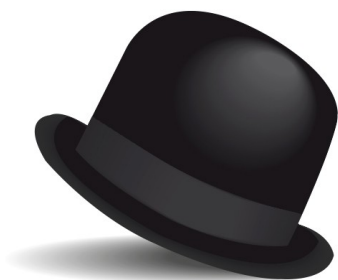
- 🕒 Le matériel (manuels scolaires etc.) et les fournitures (cahiers, peinture etc.) sauf une petite liste de fournitures qui vous sera envoyée en début d'année.
- 🕒 Les garderies du matin et du soir.
- 🕒 Le goûter après midi composé de produits bio.
- 🕒 La cantine 100% bio.
- 🕒 Les activités sportives et les sorties.

Il y a deux enseignants par classe, un francophone et l'autre anglophone. Il y a une assistante maternelle anglophone/francophone également. La cantine et la garderie du soir sont gérées par des animateurs anglophones.

Les effectifs sont réduits afin de permettre à chacun d'atteindre son plein potentiel.

L'inscription se fait à l'année scolaire et nous proposons un paiement mensuel sur **12 mois sans frais**, sachant que si l'enfant quitte l'école en cours d'année scolaire il y aura un nouveau calcul de ses frais en fonction du nombre de jours pour lesquels il a été inscrit à l'école.

Nous proposons 10% de réduction sur les frais de scolarité pour le deuxième enfant, 15% pour le troisième, 20% pour le quatrième. La réduction est appliquée sur le tarif le moins élevé.



**ENJOY ENGLISH
SCHOOL**
L'ÉCOLE BILINGUE DE TOUS LES TALENTS

Frais d'inscription Enjoy English School TPS-PS-MS-GS-CP

Frais d'entrée pour une première inscription (non remboursables): 250 €

Frais d'inscription et de gestion (annuels et non remboursables) : 150 €

Frais de scolarité par mois (sur 12 mois)

Prix par mois sur 12 mois (Sept 2023 –Août 2024)	
Avant réduction d'impôts	Après réduction d'impôts
630€	484€

Frais de scolarité par année

Prix à l'année 2023-2024	
Avant réduction d'impôts	Après réduction d'impôts
7560€	5810€

Si votre enfant a moins de 6 ans le 1 janvier de l'année fiscale en cours, l'inscription vous donne droit à un crédit d'impôt de 50% sur une partie des sommes versées (plafond de 3500€ /an/enfant) pour les frais de garderie. Vous ne bénéficiez pas de ce crédit si vous choisissez le paiement par chèques CESU.

Veillez noter que c'est le prix avant réduction d'impôts qui est payable. Vous bénéficierez de la réduction d'impôts après avoir effectué votre déclaration de revenus.

Nous acceptons les chèques CESU comme mode de règlement (mais uniquement pour la partie des frais qui correspond aux frais de garde avant et après l'école).